

Bannissement des Jésuites de la Louisiane.

VOUS m'écrivez, Monsieur, que vous avez été surpris d'apprendre qu'il était arrivé à Paris, des Jésuites bannis de la Louisiane par un arrêt porté contre eux dans cette colonie. Vous voudriez savoir les motifs de cet arrêt et tout ce qui a suivi son exécution. Je suis au fait de l'affaire qui vous intéresse et même de tout ce qui peut y avoir quelque rapport. J'ai demeuré près de trente ans à la Louisiane, et je n'en suis parti qu'au commencement de cette année. Je suis persuadé que votre curiosité n'a point d'autres motifs que votre amour pour la religion et la vérité. Dans le récit que je vais vous faire, je serai attentif à ne rien dire qui s'écarte tant soit peu de ces deux règles.

Au mois de juin 1763 les Jésuites de la Nouvelle-Orléans, capitale de la Louisiane, étaient encore entre la crainte et l'espérance au sujet de leur sort à venir. Dès l'année précédente ils avaient vu leurs ennemis répandre avec un air de triomphe des copies manuscrites de l'arrêt donné par le Parlement de Paris, le 6 août 1761. Mais des personnes respectables les avaient rassurés. Il attendaient beaucoup de l'avis donné en leur faveur, et surtout de la prière adressée au Roi par les évêques de France. Ils surent enfin à quoi ils devaient s'en tenir à l'arrivée du vaisseau qui, avec la nouvelle de la paix, portait des ordres pour leur destruction.